PROCES-VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 05 avril 2023 à 18 heures 15

Date de la convocation : 28 mars deux mille vingt-trois

L'an 2023, le 05 du mois d'avril, à 18 heures 15,
Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Saint-Pair-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Présidente.

Présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Marlène LEBASLE, M. Thomas DI MAMBRO, M. Emmanuel PIEDNOIR, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Sylvie GATE, M. Albert NOURY, M. Gérard DESMEULES, Mme Geneviève LAISNEY, M. Philippe NIVIERE, M. Victor BINET.

Ont donné procuration : Mme Julie KESHVADI donne pouvoir à Mme Marlène LEBASLE, M. Charles LEGENTIL donne pouvoir à M. Albert NOURY, Mme Françoise DE BOISHEBERT donne pouvoir à M. Victor BINET, Mme Marie-José LINDEN donne pouvoir à M. Emmanuel PIEDNOIR.

Absent(s) excusé(s) : M. Maxence MARMIEYSSE, Mme Françoise PACEY GASPARI

Secrétaire de séance : M. Thomas DI MAMBRO

ORDRE DU JOUR :

1 - Procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 22 mars 2023.
2 - CCAS : Adoption du compte de gestion 2022.
3 - CCAS : Adoption du compte administratif 2022.
4 - CCAS : Affectation du résultat 2022.
5 - CCAS : Adoption du budget primitif principal 2023.
6 - CCAS : Demandes de subventions 2023.

1 - Procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 22 mars 2023 :

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS prennent note du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 22 mars 2023.

2 - CCAS : Adoption du compte de gestion 2022 :

Le Conseil d'Administration du CCAS est réuni pour examiner le compte de gestion 2022 dressé par M. le Trésorier Principal.

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Approuve le compte de gestion 2022 du CCAS dressé par M. le Trésorier Principal.

3 - CCAS : Adoption du compte administratif 2022 :

Le Conseil d'Administration du CCAS réuni pour examiner le compte administratif 2022 du CCAS présenté par Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,

Constate que le compte administratif du CCAS se présente comme suit :

. Section de fonctionnement :	Recettes :	124 445.03 €
	Dépenses :	129 157.46 €
. Section d'investissement :	Recettes :	3 026.21 €
	Dépenses :	0.00 €

Procède à la nomination du Président de l'Assemblée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. NOURY, Doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée tandis que Mme la Présidente se retire.

Le Conseil d'Administration du CCAS, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS (conforme au compte de gestion de M. le Trésorier Principal), comme suit :

. Section de fonctionnement :	Recettes :	124 445.03 €
	Dépenses :	129 157.46 €
. Section d'investissement :	Recettes :	3 026.21 €
	Dépenses :	0.00 €

4 - CCAS : Affectation du résultat 2022 :

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 et d'investissement 2022,

Constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

(Voir document joint)

Décide, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

D'affecter le résultat global comme indiqué dans le tableau joint, soit 16 323.20 € sur le budget primitif 2023 au compte 002 imputation 002 (excédent reporté en fonctionnement).

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE CCAS 2022

RESULTAT DE L ANNEE 2022				
INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
Résultat 2022	**3 026,21 €**		Résultat 2022	-4 712,43 €
Résultat reporté 2021 (001)	2 279,63 €		Résultat reporté 2021 (002)	21 035,63 €
Virement à la section fonctionnement (021)	0,00 €		Virement à la section investissement (023)	
Résultat cumulé	**5 305,84 €**		Résultat cumulé	**16 323,20 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2022				
Résultat cumulé 2022	**5 305,84 €**		Résultat cumulé 2022	**16 323,20 €**
Reports N				
Besoin de financement				

** Excedent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2022	**16 323,20 €**
** Affectation au compte 1068 pour besoin de financement BP 2023	0,00 €
** Affectation au compte 002 excédent reporté de fonctionnement au BP 2023	**16 323,20 €**

Boite postale 13 - 50380 ST PAIR sur MER - Téléphone : 02 33 50 06 50 - Fax : 02 33 50 08 10
ccas@saintpairsurmerf.fr

5 - CCAS : Adoption du budget primitif principal 2023 :

Budget primitif :

Après lecture de la maquette budgétaire 2023 présentée par Mme Annaïg LE JOSSIC, Présidente,

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2023 qui se décompose comme suit :

Budget principal :

. Section de fonctionnement :
Total dépenses et recettes : 154 850.00 €

. Section d'investissement :
Total dépenses et recettes : 6 305.84 €

6 - CCAS : Demandes de subventions 2023 :

Suite aux demandes de subventions présentées à ce jour par les différents organismes, il a été établi un tableau récapitulatif joint qui est étudié par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

. Octroie des subventions à hauteur de 7 600,00 €, dont détail dans le tableau ci-joint.

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le 27/04/2023
ID : 050-265000794-20230405-841-DE

Octroi de subventions 2023

N° dossier	Associations	Décision du CA du 5 avril 2023
1	Club des Anciens Henri Levillayer	1 500,00 €
2	Culture et Bibliothèque pour Tous (Bibliothèque Hôpital)	120,00 €
3	VMEH	0,00 €
4	Association pour le Don de Sang Bénévole du Pays Granvillais	400,00 €
5	CSF	300,00 €
6	Secours Catholique	350,00 €
7	Secours Populaire	350,00 €
8	Ligue contre le cancer	180,00 €
9	AGAPEI	500,00 €
10	Croix-Rouge Française	150,00 €
11	Soins palliatifs du Sud Manche	250,00 €
12	OSE	0,00 €
13	France Alzheimer	300,00 €
14	Espoir du Roc	200,00 €
15	APAEIA	100,00 €
16	UNAFAM	100,00 €
17	Association des Paralysés de France	100,00 €
18	Rétina France	300,00 €
19	Les Amis du Vallon	1 500,00 €
20	Sud Manche Respire	100,00 €
21	FNATH	100,00 €
22	Aveugles et Malvoyants de la Manche	100,00 €
23	Association Prévention Routière	0,00 €
24	AFSEP	0,00 €
25	Les Restaurants du Cœur	0,00 €
26	Port d'Attache	300,00 €
27	ADMR	0,00 €
28	Vivre et Vieillir dans son Village	200,00 €
29	Hop Hop Hop (intervention de clowns hospitaliers)	100,00 €
	Total...	7 600,00 €

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Préfecture d'Avranches le
et publication ou notification du

Fait et délibéré le 5 avril 2023
Pour extrait certifié conforme
La Présidente du CCAS,
Annaig LE JOSSIC

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-FRAIMBAULT-SUR-ARGE (MANCHE)

La séance est levée à 21 h 00.

Fait à Saint Pair sur Mer, le 20 avril 2023,

La Présidente,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PAIR-SUR-MER (MANCHE)

Annaïg LE JOSSIC